



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique familiale

Question écrite n° 2507

Texte de la question

M. Jean Proriol demande à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, de bien vouloir lui préciser, d'une part, quelles seront les modalités de participation de la France à l'année internationale de la famille qui se déroulera en 1994, et, d'autre part, quelles seront les orientations du Gouvernement en matière de politique familiale.

Texte de la réponse

Dans sa résolution du 8 décembre 1989, l'assemblée générale des Nations Unies a proclamé 1994 année internationale de la famille (AIF). Le thème de l'année est « les ressources et les responsabilités de la famille dans un monde en mutation ». Le dispositif préparatoire de l'AIF est actuellement mis en place par le ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville. Il associera très largement les différents partenaires concernés : organismes publics, associations, experts et collectivités territoriales au sein d'un comité de pilotage. Par ailleurs, le ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville a commencé à recenser l'ensemble des actions et initiatives nationales ou locales susceptibles de s'inscrire dans les objectifs de cette année internationale. Il a également participé aux travaux internationaux de préparation de l'AIF dans le cadre de l'ONU. Les mouvements familiaux sont d'ores et déjà sollicités pour contribuer activement aux divers travaux et manifestations prévus dans le cadre de l'année internationale de la famille.

Données clés

Auteur : [M. Proriol Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2507

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1674

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3310